

Rapport d'activité Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de La Réunion



SOMMAIRE

- 1 Editorial page 3
- 2 À la une page 4
- 3 L'agriculture réunionnaise en chiffres page 6
- 4 Enjeux sanitaires page 8
- 5 Filières page 10
- 6 Aides agricoles page 12
- 7 Territoires page 14
- 8 Enseignement agricole page 16
- 9 Planification écologique page 18
- 10 Les grandes dates page 21
- 11 La DAAF page 22

EDITORIAL

DIRECTION DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

Souveraineté alimentaire, renouvellement des générations, transition écologique, telles sont les priorités du Ministère de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire (MAASA) qui sont portées et mises en œuvre au niveau local par la collectivité de travail de la DAAF 974.

Ces priorités ont été rappelées et renforcées par la loi du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture (LOSARGA) qui affirme : « La protection, la valorisation et le développement de l'agriculture et de la pêche sont d'intérêt général majeur en tant qu'ils garantissent la souveraineté alimentaire de la Nation. Ils constituent un intérêt fondamental de la Nation en tant qu'éléments essentiels de son potentiel économique. » montrant par là toute l'importance de l'action de la DAAF non seulement pour l'agriculture réunionnaise, mais aussi pour l'ensemble de la population.

Une série d'évènements est venue ponctuer notre activité tout au long de l'année, nécessitant à chaque fois **professionnalisme, engagement et solidarité de nos agents.** Je n'en citerai que quelques-uns parmi les plus marquants :

- **Une gestion budgétaire complexe** en début d'année avec l'absence de loi de finances et le fonctionnement sous le régime dit « des services votés »

- **Garance**, bien sûr, qui a violemment frappé notre île le 28 février, épisode cyclonique le plus remarquable depuis Firinga en 1989. Les dégâts notamment agricoles ont été exceptionnels. Après la participation immédiate à l'urgence, il a fallu aider à la reconstruction et à l'indemnisation (environ 30M€). Les équipes ont réussi à mettre en place les paiements dans un délai record.

- **Les visites officielles**, présidentielle, ministérielles, des directions générales furent nombreuses, demandant une préparation minutieuse. Leur succès a permis de valoriser l'efficacité de la DAAF et la qualité du travail de ses agents.

- **Les états généraux de la canne** organisés le 20 juin en partenariat avec les collectivités et les professionnels ont fortement mobilisé l'ensemble des services et le plan d'actions qui en est issu continuera à alimenter notre action dans les mois à venir.

- **Les contrôles**, l'anticipation, la préparation et la réactivité des équipes ont permis de prévenir ou de gérer les alertes sanitaires, alimentaires (toxi-infections alimentaires collectives), en santé végétale (scolyte du café) et en santé animale (maladie de Newcastle) tout en limitant l'impact sur les agriculteurs (contrôle unique).

- Enfin, **le renouvellement en cours des politiques incitatives de l'alimentation et d'Ecophyto 2030**, pour les- quelles La Réunion est reconnue au niveau national pour son dynamisme.

Je pourrais citer aussi le suivi de la chambre d'agriculture, la structuration des filières, les Agrofert'îles, ou encore la mise en place de l'interpro forêt. Ce bilan d'activité ne peut être exhaustif, mais vise à donner, à travers quelques exemples, un aperçu de l'action si diversifiée de la DAAF. Les résultats et les succès obtenus sont le fruit du travail collectif, du savoir-faire, de l'investissement personnel de chacun et chacune des agents de la DAAF au service du public. **Qu'ils en soient ici remerciés.**

Jacques Parodi



À LA UNE

événement marquant 2025

LE CYCLONE GARANCE

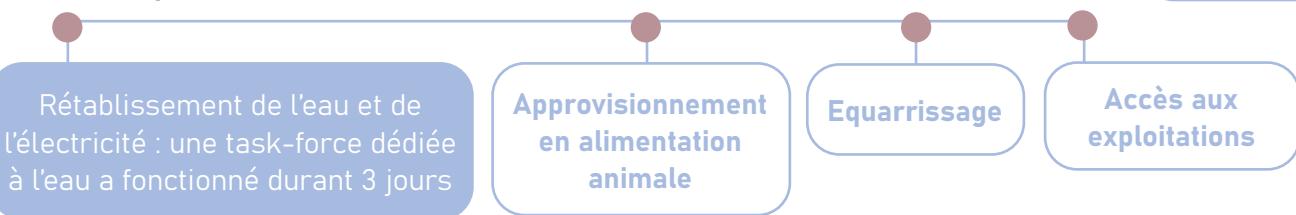
Le cyclone tropical Garance a fortement impacté les terres agricoles du 27 février au 1er mars 2025. L'œil du cyclone est passé directement sur le territoire. **Garance a constitué l'épisode cyclonique le plus violent depuis Firinga en 1989.** La DAAF s'est mobilisée à la fois pour gérer la crise, et pour apporter les soutiens économiques indispensables au redémarrage de l'activité agricole.

Gestion de la crise

A l'annonce de l'arrivée de Garance le 26 février, la DAAF a réactivé la boîte mail créée pour le cyclone Belal cyclone-agriculture.daaf974@agriculture.gouv.fr.

Durant tout le passage du météore, elle a suivi les événements en cellule de crise préfectorale. Dès la levée de l'alerte rouge, l'enjeu a été de mener des visites de terrain pour objectiver les pertes, mais aussi de résoudre les situations d'urgence signalées, notamment en élevage.

On comptabilise au total 55 demandes d'intervention sur différents domaines :



Aides économiques aux agriculteurs : 23,5 millions d'€ versés à 3 600 bénéficiaires

dès le 1er MARS	14 MARS	17 MARS	28 MARS	1ers paiements les 29 AVRIL & 30 JUIN	18 & 30 JUIN	1ers paiements les 22 JUILLET & 29 AOUT
<ul style="list-style-type: none">. Enquête pour estimer les dégâts agricoles.. Pertes estimées : plus de 139 M€.. Toutes les filières agricoles sont impactées : pertes significatives de production, de structures et d'équipements.	<ul style="list-style-type: none">. Rapport d'expertise examiné en comité départemental.	<ul style="list-style-type: none">. Demande de mobilisation du fonds de secours pour l'Outre-mer.	<ul style="list-style-type: none">. Toutes les communes sont reconnues sinistrées au titre de calamité agricole, pour toutes les productions agricoles.	<ul style="list-style-type: none">. 1 566 dossiers réceptionnés, dont 1 440 sont indemnisés pour un montant de 11 966 872 € (hors canne).. 126 contrôles diligentés sur place et une 10aine de dossiers avec + de 50 % de surrestimation (rejetés).	<ul style="list-style-type: none">. Soutien supplémentaire exceptionnel accordé à certaines exploitations (canne, letchis et vanille) au vu de l'urgence de la situation économique.	<ul style="list-style-type: none">. Canne : 1 967 dossiers, 16 952 ha aidés pour 9 996 043 €.. Letchis et vanille : 185 dossiers aidés pour 1 499 507 (138 ha de vanille pour 552 404 € et 236 ha de letchis pour 947 103 €).

LE PLAN RÉGIONAL DE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE (PRSA)



+ 9 points pour les fruits et légumes

+ 5 points pour les produits animaux

OBJECTIFS

- Fixe des objectifs de progression du « taux de couverture » des besoins alimentaires de la population par la production locale entre 2020 et 2030.

- Détermine une feuille de route structurée en 36 actions et 6 axes : agriculture circulaire, main-d'œuvre et emploi, foncier, structuration des filières, enjeux phytosanitaires et vétérinaires.

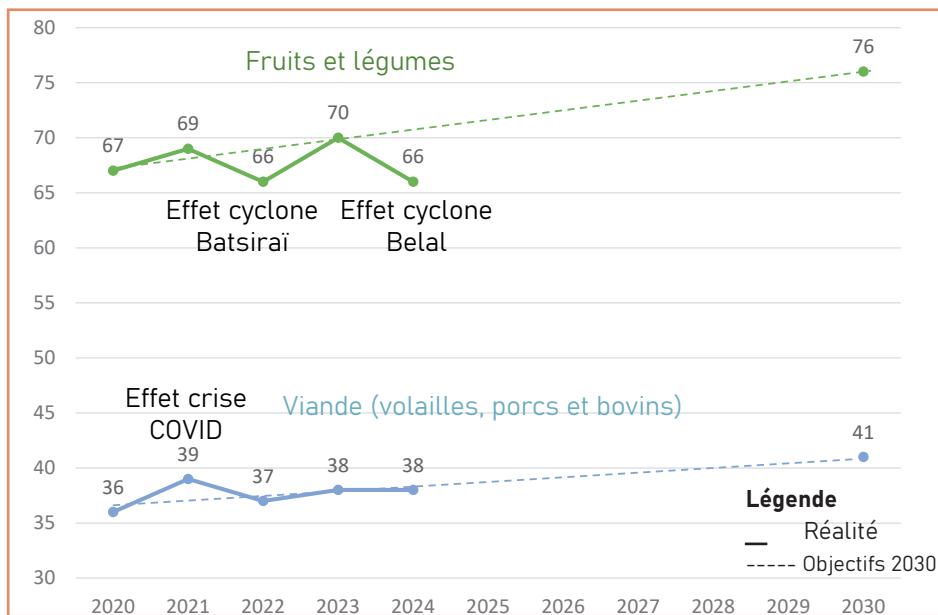
BILAN ACTUEL

Les tendances structurelles sont correctes, mais le cyclone Belal a conduit à un net recul en 2024 sur les productions végétales (voir graphique).

Le premier comité de suivi du PRSA s'est tenu le 4 février 2025 sous la présidence de M. le Préfet. Il a été collectivement constaté que sur les 36 actions du Plan :

7 avancées majeures	20 avancées significatives	7 font face à des difficultés	2 sont bloquées
---------------------	----------------------------	-------------------------------	-----------------

Evolution des taux de couverture (%)



Source : SSP, juin 2024

LA COMMISSION DE L'OCÉAN INDIEN (COI)

La COI est une organisation internationale qui réunit les 5 états du sud de l'océan Indien : Madagascar, Maurice, les Comores, les Seychelles, et la France. Depuis 2024, la COI a décidé de faire de la « sécurité alimentaire et nutritionnelle » une priorité d'action. Ainsi, ce sujet a fait l'objet d'une conférence ministérielle dédiée le 21 mars à Antananarivo (Madagascar), puis a été le thème principal du Sommet des chefs d'Etat le 24 avril. La DAAF est associée à l'ensemble de ces travaux en tant que « Point focal national » de la France auprès de la COI pour l'agriculture et l'alimentation.

A VENIR

Le travail sur ces chantiers prioritaires s'est poursuivi tout au long de l'année, et fera l'objet d'un nouveau comité de suivi début 2026, dans le cadre des « conférences régionales de souveraineté alimentaire » créées par la LOSARGA.

LE COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DES OUTRE-MER (CIOM)

Le CIOM s'est réuni le 10 juillet dernier et a retenu 6 thématiques prioritaires pour le prochain comité, pour lesquelles les Préfets d'Outre-mer sont chargés de conduire une concertation locale. Dans ce cadre, la DAAF anime la concertation sur la priorité 3 « trajectoire vers une meilleure autonomie alimentaire » ; ces travaux se poursuivront en 2026 en vue d'un nouveau CIOM courant du premier semestre.

L'AGRICULTURE RÉUNIONNAISE EN CHIFFRES

Enseignement agricole

9 établissements d'enseignements publics ou privés
1 410 élèves et étudiants de l'enseignement agricole | 330 apprentis
184 000 h/stagiaire de formation continue



Valeur de la production

Valeur de la prod. agricole : 487 millions d'€
Soutiens publics : 309 millions d'€
Poids des prod. végétales : 63,6 %



Forêt et Bois

122 000 ha de Forêts
83,6 % de forêt publique
forêt : 49 % de la surface de l'île

Données de cadrage

885 700 habitants
37 150 ha de SAU
la SAU : 15 % de la surface tot

Structures agricoles

6,3 ha de SAU moyenne
5 848 exploitations agricoles
8 765 ETP des actifs permanents



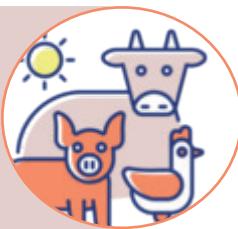
Industries agroalimentaires

275 millions d'€ de valeur ajoutée
409 entreprises agricoles
4 443 ETP salariés



Productions végétales

19 145 ha de canne
1,13 millions de tonnes de canne produites
3 079 ha de fruits
2 937 ha de légumes frais, pommes de terre et tubercules



Productions animales

2 260 vaches laitières
15,96 millions de litres de lait
6 625 vaches allaitantes
Production de volaille 23 127 TEC

Nouveauté 2025

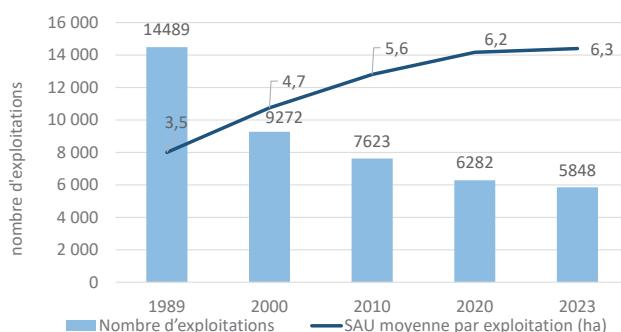
Sources :
ESEA 2023
Statistiques Agricoles Annuelles
Compte de l'agriculture
Insee - Esane Fare 2021
Douanes
CTICS
Office National des Forêts

La 1ère édition de l'**atlas cartographique** a été publiée en 2025. Près de 70 cartes sont disponibles (démographie, exploitations agricoles, productions végétales...).

Une île aux multiples visages

La Réunion se situe à 9 400 km de Paris. Sur 251 200 ha de superficie totale, La Réunion aménageable est constituée en réalité d'un espace littoral d'un peu plus de 100 000 hectares. Le relief (plus de 3 000 m au Piton des Neiges) et les conditions climatiques hors normes ont façonné un relief soumis à de très forts risques naturels (érosion, mouvement de terrain, inondation). Avec 344 habitants au km², La Réunion est la troisième région la plus densément peuplée de France. Elle doit répondre à la nécessité impérieuse de loger 885 700 habitants - recensés en 2022 - et près d'un million à l'horizon 2044.

Evolution des exploitations entre 1989 et 2023

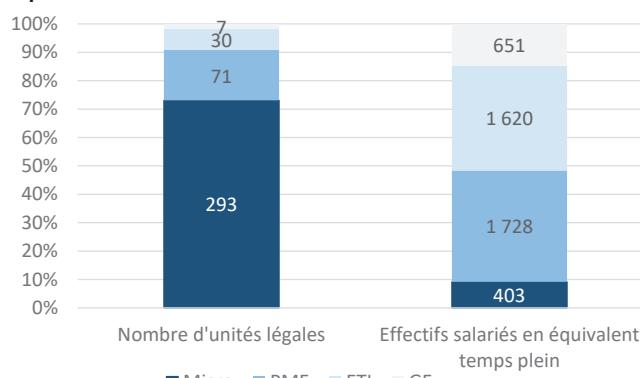


Sources : Agreste - Recensements agricoles

L'agroalimentaire représente 39 % de l'emploi manufacturier local

Une part importante de ces industries transforme les produits issus de l'agriculture réunionnaise, en particulier de la canne, de l'élevage (découpe, charcuterie, fromagerie, laiterie...) ou des fruits et légumes. Une autre partie importe la matière première (céréales, riz, poudre de lait, légumes secs...) destinée à être transformée sur place (alimentation animale, boulangerie, conditionnement du riz et des légumes secs).

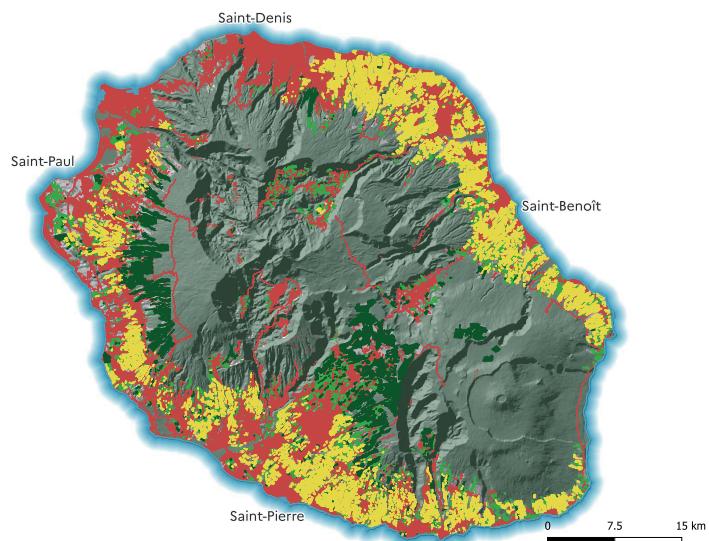
Répartition des IAA selon leurs dimensions



Sources : Esane 2021, Flores 2021, SIRUS, Insee - traitements SSP

Micro : micro entreprises, PME : petites et moyennes entreprises, ETI : entreprises de taille intermédiaire, GE : grandes entreprises

Répartition territoriale de l'agriculture réunionnaise



Légende

Surface agricole utilisée en 2024 : 37 150 ha

Canne à sucre : 19 150 ha

Surface fourragère : 10 700 ha

Fruits, légumes, tubercules, PAPAM, horticulture, friches, et autres : 7 300 ha

Zones non mobilisables

En raison du contexte naturel

En raison de l'urbanisation

Sources : Base d'occupation du sol - Statistique agricole annuelle

L'agriculture : autonomie alimentaire - emploi et territoire

L'agriculture doit conserver sa place entre la pression de l'urbanisation et la préservation des espaces naturels : la surface agricole utilisée (SAU) représente 37 150 ha soit 15 % du territoire. Les 5 848 fermes valorisent désormais en moyenne 6,3 ha par exploitation. La perte de plus de 4 000 hectares depuis 2010 (soit 10 % de la SAU de 2010) est principalement expliquée par la baisse des surfaces en canne à sucre. Les autres productions résistent mieux à l'érosion, voire progressent, à l'image des cultures fruitières.

En 2023, 11 560 personnes travaillent de façon permanente dans les exploitations agricoles réunionnaises.

Une forêt principalement publique qui couvre près de la moitié de l'île.

Le domaine forestier public représente une surface voisine de 102 000 ha (40 % de la superficie de l'île). Outre les forêts à proprement parler, il comprend aussi d'autres formations naturelles comme les landes d'altitude, ou les remparts. Les forêts privées forment une couronne autour du cœur de l'île et couvrent approximativement 20 000 ha.

ENJEUX SANITAIRES

SANTÉ ANIMALE

Ces dernières années, les deux crises sanitaires (Influenza aviaire et Aethina tumida) avaient en grande partie monopolisé l'activité des inspecteurs en santé et protection animale. Les inspections dans ce domaine ont pu cette année reprendre une programmation normale, visant surtout le respect de la réglementation sur la santé et le bien-être animal, parfois couplées, en élevages de volailles, à des contrôles officiels (salmonelles) et des prélèvements pour détecter contaminants et substances interdites.

Par ailleurs, des suivis approfondis se poursuivent sur plusieurs maladies, tels les salmonelles en filière avicole ou encore la loque américaine en filière apicole. Enfin, le plan d'assainissement de la Leucose continue dans les filières bovines. L'animation de ce dernier est désormais centrée sur les éleveurs indépendants, avec un volet spécifique sur la race Moka, la filière viande organisée étant quasiment assainie et la filière laitière bien engagée.

CHIFFRES CLÉS

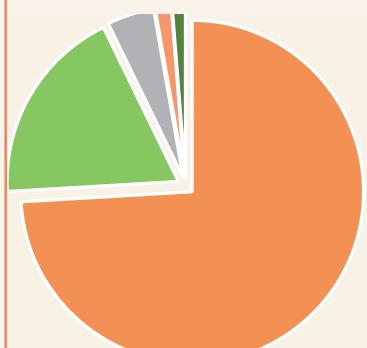
Nombre total d'inspections réalisées : 112

Arrêtés préfectoraux de mise sous surveillance ou d'infection : 78

Nombre de Plan de Surveillance et de Contrôle : 80 dont 44 en alimentation animale dans le cadre de la PSU

Focus Leucose Bovine Enzootique

Répartition des 721 cheptels bovins à La Réunion



Officiellement indemne (534) : 74%
APDI (135) : 19%
Déqualifié (32) : 4%
APMS (9) : 1%
Autre (11) : 2%

APDI : Arrêté préfectoral de déclaration d'infection = cheptel infecté

Déqualifié : Cheptels qui ont perdu leur qualification vis à vis de la Brucellose, Tuberculose et Leucose Bovine

APMS : Arrêté préfectoral de mise sous surveillance

SANTÉ VÉGÉTALE

La filière végétale réunionnaise étant centrale dans l'agriculture, l'approvisionnement alimentaire et la vie socio-économique de l'île, les sollicitations du pôle inspection aux frontières et santé végétale sont fortes autour de la maîtrise des risques d'introduction de nouveaux ravageurs, des retraits des produits phytopharmaceutiques (PPP) et des besoins de recours à l'importation de plants et de semences.

L'année 2025 est marquée par les travaux de rédaction :

- d'un décret sur les espaces phytosanitaires d'outre-mer (EPOM) ;
- d'arrêtés ministériels liés définissant la liste des organismes nuisibles de quarantaine par territoire ultra-marin.

La Réunion est l'un des 5 espaces EPOM au titre du Règlement (UE) 2016/2031.

En parallèle des travaux nationaux auxquels la DAAF contribue, le PIFSV a procédé à l'actualisation des exigences en matière d'importation de végétaux et produits végétaux, concrétisée par la signature de l'arrêté préfectoral du 9 avril 2025. De plus, l'équipe est mobilisée au côté de la DGAL pour conduire une réflexion sur l'évolution de la surveillance des organismes réglementés et émergents en cohérence avec la liste des organismes de quarantaine en cours de définition dans la réglementation nationale sur les EPOM.

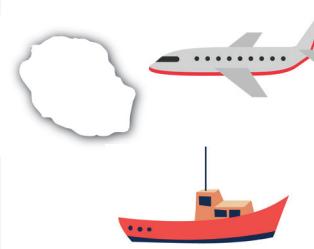
événement marquant 2025

Surveillance des organismes réglementés ou émergeants

Contrôle de la certification à l'import et à l'export

Contrôle des produits phytosanitaires

Surveillance à l'introduction sur le territoire



Surveillance en exploitation



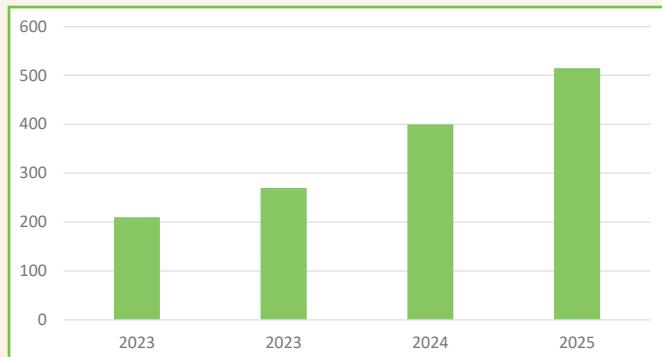
SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

Le gouvernement a décidé en 2022 de placer sous une seule autorité l'ensemble de la police sanitaire de l'alimentation (denrées alimentaires et alimentation animale). Cette réforme a pour but de rendre plus efficiente et plus lisible l'action de l'Etat français sur la sécurité sanitaire de l'alimentation, mais aussi d'optimiser la gestion des crises sanitaires. Cela permet au final d'assurer la confiance, non seulement des consommateurs, mais aussi des professionnels et partenaires français, européens et internationaux. Cette confiance est indispensable pour le bon développement des marchés des produits agricoles et agro-alimentaires français, y compris ultra-marins.

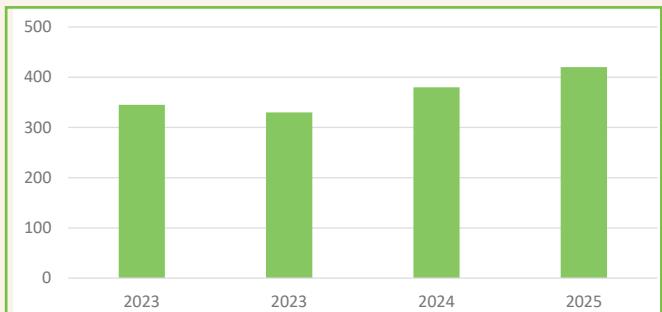
Cette réforme est effective depuis le 1er janvier 2024. A La Réunion comme ailleurs, l'ensemble des missions relatives à la sécurité sanitaire de l'alimentation est entièrement réalisé par les agents de la DAAF depuis cette date.

Depuis 2023, les équipes de la DAAF ont été renforcées par 4 techniciens du ministère de l'agriculture pour faire face à l'augmentation des contrôles induite par cette réforme. Cette augmentation est liée notamment aux contrôles supplémentaires programmés par l'administration pour couvrir l'ensemble des domaines, que ce soit les prélèvements réalisés pour la surveillance de la contamination des productions agro-alimentaires (PSPC) ou les inspections physiques des établissements concernés.

Nombre de prélèvements (PSPC) programmés



Nombre d'inspections programmés



ERRANCE ANIMALE

L'errance animale concerne plus de **73 000 animaux domestiques** de compagnie présents dans l'espace public, dont 40 % sont divagants.

Ce sujet génère des risques nombreux et l'État s'investit aux côtés des collectivités locales, notamment en soutenant les campagnes de stérilisations annuelles accompagnées d'identification, mises en œuvre par les intercommunalités. Depuis 2017, 4 millions d'euros de crédits d'État qui ont été portés sur le sujet errance dont 600 000 euros du Plan France Relance.

En 2023, le préfet de La Réunion a souhaité que la gouvernance de la lutte contre ce phénomène soit renouvelée. Il a confié le pilotage de ce plan d'action au sous-préfet de Saint-Pierre qui associe maires des communes, présidents des intercommunalités mais aussi la profession vétérinaire, le secteur associatif et le secteur éducatif. Dans ce dispositif, la DAAF apporte en tant que service expert, et avec un agent dédié, sa compétence sur le domaine animal. Ainsi de nombreuses actions en lien avec les partenaires ont pu être mises en œuvre tant au niveau stratégique, pour mieux connaître le phénomène, qu'au plus près du terrain avec des actions concrètes telles le renforcement des mesures préventives et répressives, la communication, le financement d'appels à projets ou la demande d'évolutions réglementaires sur des thématiques propres à réduire le phénomène d'errance animale.

Gouvernance de la lutte contre l'errance animale

Prefet de la Réunion



Confie le pilotage du plan d'action

Sous-Prefet de Saint-Pierre



Associe

Maires des communes

Présidents des intercommunalités

Profession vétérinaire

Secteurs associatif et éducatif

Service expert

DAAF

FILIÈRES

LA FILIERE CANNE

événement marquant 2025



Liste des documents* :

- Présentation détaillée de la filière et ses enjeux, élaborée par le CPCs et par la DAAF ;
- Protocole partenarial signé par les 5 partenaires ;
- Cahier des contributions découlant des ateliers pratiques qui ont précédé les états généraux. Au total, ce sont près de 200 propositions, traitant du foncier, des enjeux sociaux et sociétaux, des enjeux techniques et climatiques, des enjeux économiques et énergétiques, des enjeux propres aux rhumiers et aux sucriers, des synergies avec les autres filières, et enfin de gouvernance ;
- Supports de toutes les présentations détaillant les problématiques et les propositions de solutions.



*Comité paritaire interprofessionnel de la canne et du sucre

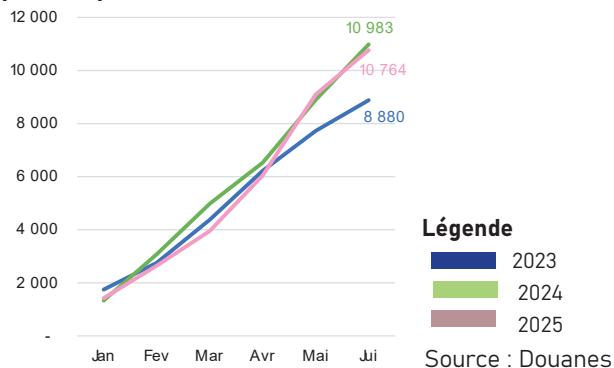
AUTRES FILIERES

Une conjoncture marquée par le cyclone Garance

Les exploitations maraîchères et fruitières particulièrement affectées par GARANCE

Réduisant les volumes de la production locale durant plusieurs mois, au bénéfice des importations (sur le 1er semestre : + 21 % pour les cultures légumières, + 5 % pour les productions fruitières).

Importations mensuelles cumulées de légumes frais (tonnes)



Légende

- 2023
- 2024
- 2025

Source : Douanes

Le secteur de l'élevage lui aussi particulièrement touché

D'autant que l'épisode de forte sécheresse intervenu en fin d'année dernière avait déjà fragilisé la situation financière de certaines exploitations (manque de fourrages). Toutefois, le dynamisme des acteurs et la résilience des systèmes de production auront permis de limiter les impacts et de laisser entrevoir un léger accroissement de la production pour 2025.

Verger de letchis après le passage du cyclone



La DAAF aux côtés des interprofessions pour structurer la production

Les filières de diversification peuvent compter sur l'engagement des structures interprofessionnelles :



Fruits et légumes



Volailles de chair



Porcs, bovins viande et lait, lapins

Créer des espaces d'échanges entre les acteurs des différents maillons des filières afin de définir une stratégie partagée.

A ce titre, le nouveau projet de l'ARIBEV, « FIERS 2032 » - « Filières Interprofessionnelles d'Elevage durables et éthique pour une île de La Réunion Souveraine » est structuré en 3 axes : performance au profit des consommateurs, résilience des outils au service du territoire, transmission des savoirs.

Mobiliser des fonds interprofessionnels, via les cotisations prélevées au niveau de chaque acteur, dans une perspective de soutien à la production locale.

2025 aura permis de concrétiser le déploiement des « Cotisations Interprofessionnelles Etendues » (CIE), prélèvements dont le caractère obligatoire permettra de consolider le modèle d'organisation des filières animales.

Appui à la filière équine

Dans le cadre d'une mission essentielle pour la filière équine, une opération de rattrapage d'identification des équidés a été menée du 16 au 29 mars 2025. La campagne a été réalisée par l'agent de l'IFCE, sous l'égide de la DAAF. La mission a couvert les zones de l'Ouest, Nord et Est de l'île en l'absence de vétérinaire sur ces zones. Bilan : 99 identifications réalisées (signalements - contrôle de filiation - duplicates)

CRÉDITS D'ORIENTATION TERRITORIALISÉS (COT) DE L'ODEADOM

En 2025, l'enveloppe budgétaire consacrée aux Crédits d'Orientation Territorialisés (COT) a représenté 1,44 M€ et a permis de financer 53 projets. A titre d'exemple, nous avons accompagné :

- Une étude préfiguratrice pour la mise en place d'un laboratoire d'analyses de sol et de MAFOR (Matières fertilisantes d'origine résiduaire) accrédité COFRAC,
- 2 évènements « Agrofert'ile Junior » au sein des EPL de Saint-Paul et Saint-Joseph,
- L'émission de télévision « Cultiv'à nou », destinée à valoriser les filières agricoles réunionnaises,
- L'expérimentation et l'acquisition de paillage plastique biodégradable sur culture d'ananas.

AIDES AGRICOLES

LES SOUTIENS PUBLICS A L'AGRICULTURE EN 2024

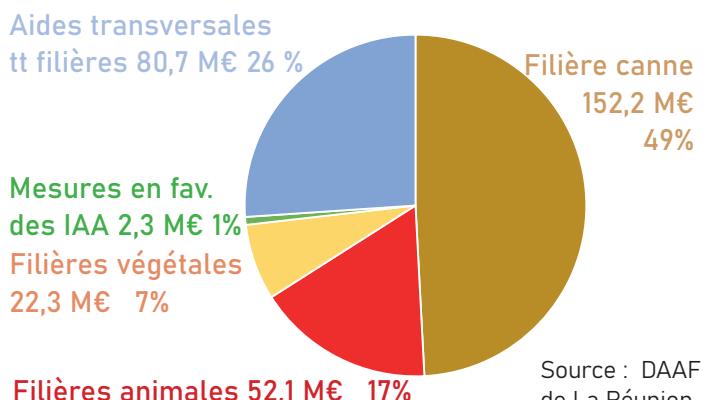
Le montant des aides 2024 au secteur agricole et agroalimentaire s'élève globalement à 309,56 millions d'euros contre 291,80 millions d'euros en 2023 (*). A noter :

Une hausse globale en 2024, liée en partie à une accélération des paiements en vue de la clôture du programme FEADER (+ 12,5 millions d'euros par rapport à 2023).

12 millions d'euros d'indemnisations versés au titre du fonds de secours suite au passage du cyclone Béral en janvier 2024 (hors canne à sucre) et à la sécheresse 2022 / 2023 (canne).

(en millions d'euros)	2021	2022	2023	2024 (p)	Synthèse des aides par fonds
1er pilier de la PAC (POSEI France)	118,4	117,6	119,2	118,9	
2ème pilier de la PAC (FEADER)	69,0	52,6	49,2	61,8	
Aides d'Etat/collectivités (hors contreparties nationales UE)	104,4	132,3	123,4	128,9	(p) : données provisoires Source : Comptes de l'agriculture - DAAF de La Réunion
Total financement public	291,8	302,5	291,8	309,6	

Répartition des aides par filières



(*) Les données reprises dans ce document sont des paiements rattachés à l'année considérée (effectifs ou estimés), et non des engagements comptables. Ce bilan comprend les soutiens aux collectivités (communes, département) pour la réalisation d'infrastructures spécifiques liées au développement agricole (voies rurales, extension des périmètres irrigués). Il ne comprend pas les aides au milieu forestier, au développement du tourisme, les soutiens LEADER, ni les aides fiscales ou sociales d'Etat (allègement fiscalité rhum (\approx 22,6 M€), allègement de cotisations sociales (\approx 6,5 M€), défiscalisation, TVA non perçue et récupérable).

AIDES DIRECTES - CAMPAGNES 2024-2025

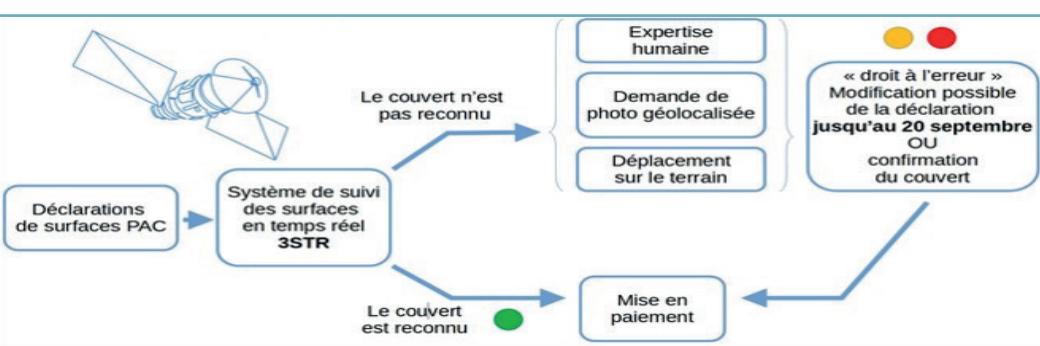
Aides versées

Intitulé de l'aide	Nb de bénéficiaires	Montants versés (€)	Total (€)
PPR (prime petits ruminants)	86	135 640	
ADMCA + Complément veau	ADMCA = 246	1 926 017	
Aide au développement et au maintien du cheptel allaitant	Dont Complément veau = 230	834 474	3 948 247
PAB + Complément poids	PAB = 231	543 734	
Prime à l'abattage des bovins	Complément poids = 222	508 380	
ICHN (2024) (Indemnité compensatoire de handicaps naturels)	2 884	6 600 000 (~ 3,7 M€ canne)	
Aide à la prod. de canne (part planteur)	1 990	31 148 722	
ATCL (Aide à la tonne de canne livrée)	2 160	6 911 251	54 457 173
Aide aux surcoûts de prod. de canne	2 141	12 397 200	

Source : DAAF de La Réunion

Le 3STR : permet un suivi des couverts et des activités agricoles.

La régularité des images permet de suivre l'évolution des parcelles et des cultures tout au long de l'année. L'analyse de ces valeurs par l'intelligence artificielle permet de déterminer la nature du couvert et de détecter certains actes techniques sur les parcelles.



L'ASP indique qu'il y a au niveau national environ 20 000 feux rouges à traiter dans le module Surfaces en 2025 (A La Réunion 468).

COORDINATION DES CONTROLES

La DAAF assure la coordination des contrôles dans les exploitations

Objectifs : éviter les contrôles répétés, prévenir des éventuelles situations difficiles, restituer les résultats au monde professionnel pour proposer des améliorations.

Le contexte national a mis en évidence le rôle de la coordination des contrôles.

Les différents contrôles dans les exploitations

Les domaines : la PAC et la conditionnalité des aides - le POSEI, le domaine sanitaire - le FEADER - le domaine environnemental ICPE - les contrôles agricoles de la CGSS, de l'OFB, de la CAF...

2025 : 1 395 contrôles (au 21/10/2025)

Réalisés par la DAAF, l'ASP, le Conseil Départemental, la CGSS et la CAF (pour 7 000 exploitations et 300 M€ versées).

20% de contrôles en + qu'en 2024

S'expliquant par : plus de contrôles ICHN, BCAE, MAEC, BIO - la programmation du service de l'alimentation en hausse - l'augmentation des contrôles de la CGSS.

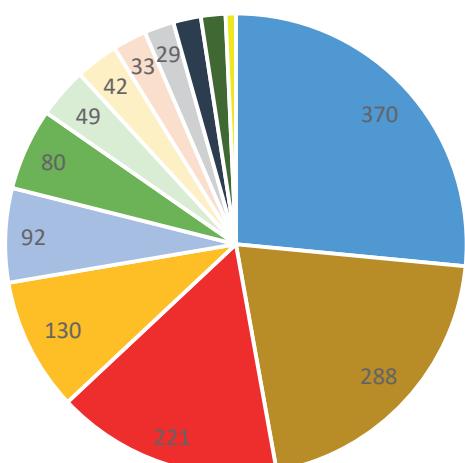
Le bilan est qualitatif

La campagne de contrôle s'est déroulée dans de bonnes conditions : absence de refus de contrôle au 21/10/2025. Cependant les « cas signalés » sont en forte augmentation (109 cas en 2025, contre 54 en 2024).

Nouveautés 2025

événement marquant 2025

1ère année de fonctionnement de la Mission Inter Services Agricole installée le 11/12/2024. Intégration de la DEETS (Direction de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) dans la coordination des contrôles .



Répartition des contrôles selon leur domaine en 2025

Nombre de contrôles en 2025 (1 395)

Légende

- ASP (ICHN - BCAE - MAEC - BIO) 27 %
- DAAF - SALIM (ANX - PHYTO - ICPE) 21 %
- DAAF - SEAF (BAS RENDEMENT CANNE - ATCL - RDT ELEVE) 16 %
- DAAF - SEAF (CYCLONE BELAL) 9 %
- CGSS 7 %
- CONTROLE MAEC 2024 REALISES EN 2025 6 %
- CONTROLES STRUCTURES 4 %
- CTRL (HORS CONTROLE UNIQUE) 3 %
- PRODUCTEURS FERMIERS 2 %
- ASP (BOVINS - OVINS - PAB) 2 %

Source : DAAF de La Réunion

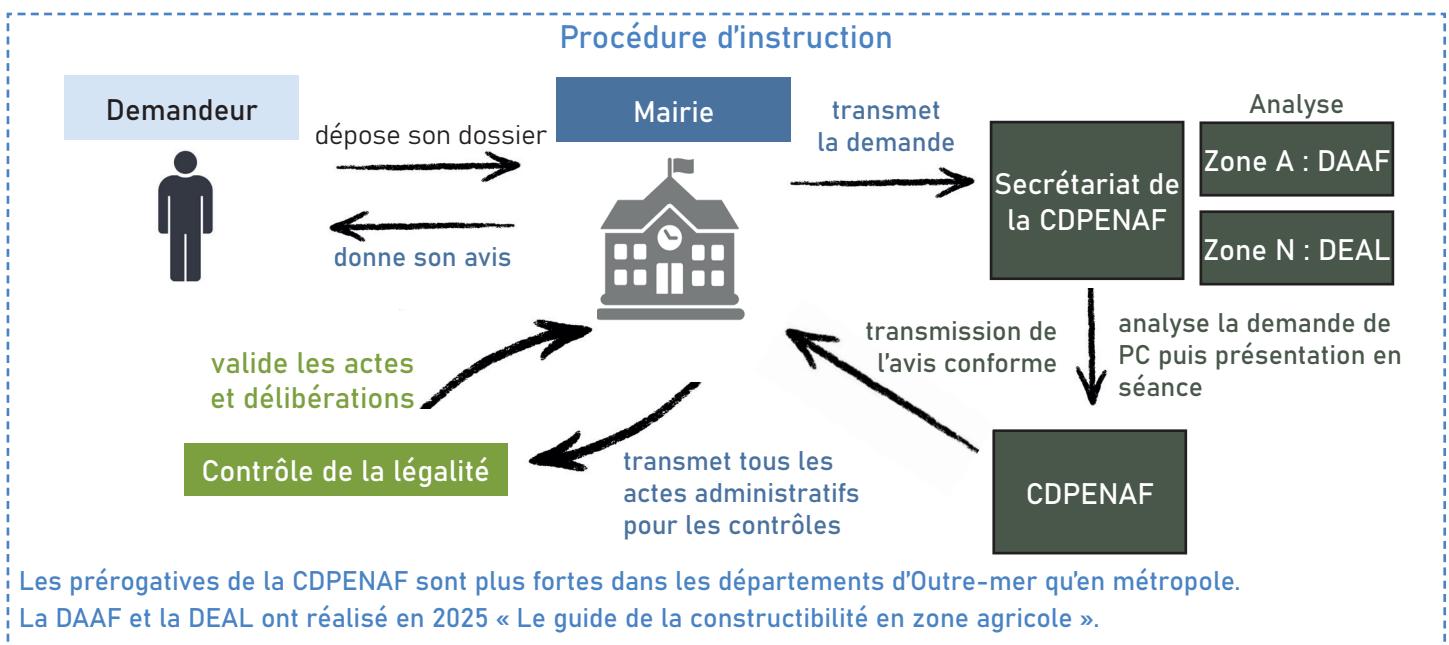
TERRITOIRES

LE FONCIER

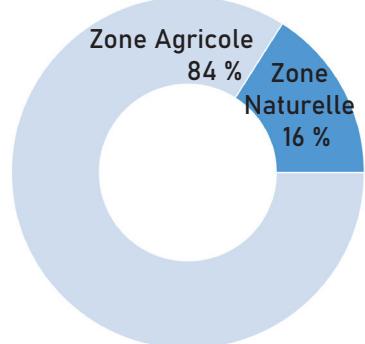
La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestier(CDPENAF), outil stratégique de la préservation du territoire réunionnais.

Créée en 2016 et présidée par le préfet, la CDPENAF assure une expertise approfondie des projets d'urbanisme, tout en rappelant le principe d'inconstructibilité de l'espace agricole, naturel et forestier.

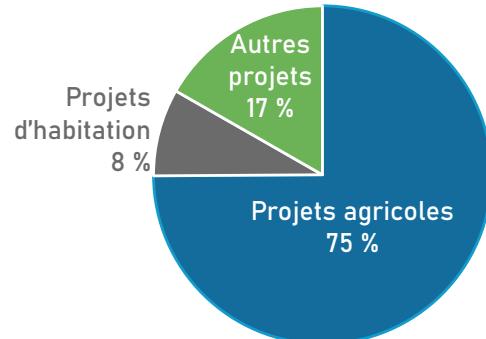
Au cœur du circuit des demandes d'autorisation, les mairies, en charge de l'instruction et de la délivrance des permis de construire, doivent saisir la CDPENAF pour avis et sont tenues de suivre les avis défavorables (« avis conformes »). A contrario, les avis favorables, ne s'imposent pas aux Maires.



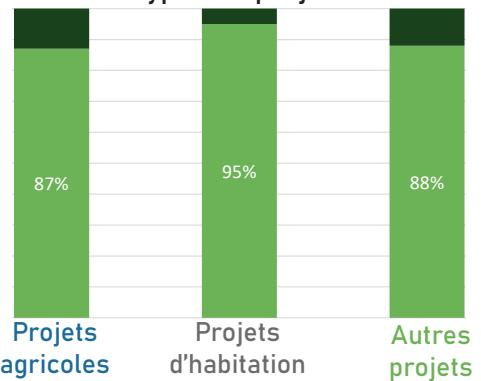
Répartition des dossiers soumis à avis de la commission



251 dossiers en Zone Agricole avec examen approfondi en séance



Part d'avis favorables selon les types de projets



ENERGIES BIOMASSE

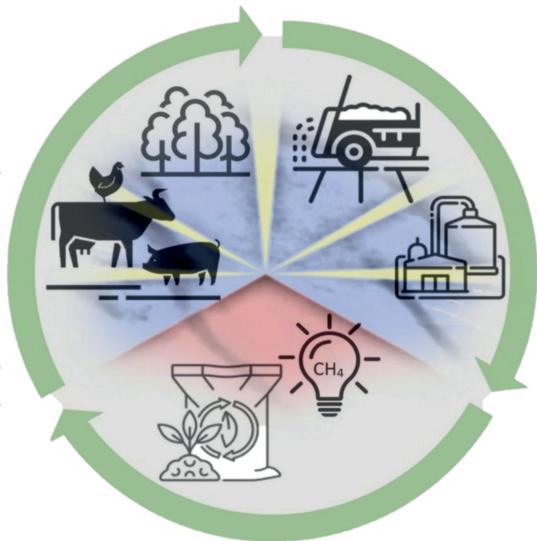
La mission biomasse propose un appui réglementaire aux différents acteurs qui en font la demande. Ainsi, elle peut encourager :

- > la mise en œuvre de bonnes pratiques d'épandage (85 plans d'épandage saisis dans la base de données du SATEGE, service d'appui technique à la gestion des épandages, en 2025),
- > la pratique du compostage,
- > la valorisation par méthanisation.

Elle veille aussi à une utilisation cohérente des fonds publics en participant au comité technique « ON FARM » des aides FEADER, piloté par le Département (12 avis émis).

Elle assure également la représentation de la DAAF au sein des instances du Schéma Régional Biomasse (SRB) et de la gouvernance « énergie ». Cela permet de veiller au respect de la hiérarchie des usages, dans le cadre notamment de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE).

Enfin, son appui au SATEGE permet de cartographier les zones d'épandage des effluents issus d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et ainsi offrir un appui à la prise de décisions. Ces dernières représentent 426 exploitations sur un total de 1 786.



LA FORET

En 2025, la DAAF a poursuivi ses engagements pour la gestion durable de la forêt en s'impliquant pour :

- la protection du couvert forestier ;
- la lutte contre le défrichement abusif ;
- une sylviculture respectueuse de l'environnement ;
- la protection contre les incendies ;
- le développement de la filière bois.

Elle assure la concertation de la filière au sein du comité régional forêt-bois, en assurant le rôle du centre régional de la propriété forestière actuellement peu organisée.

Elle intervient sur des missions régaliennes, mais également comme financeur au travers des crédits du Ministère.

L'évènement de l'année 2025 est la création de l'interprofession forêt-bois en juin. Elle rassemble tous les acteurs de la filière du bûcheronnage jusqu'à la valorisation du bois, en incluant le charbonnage (voir photo) ou encore les importateurs. La DAAF a participé à toutes les étapes de constitution de

Production de « biochar » à partir d'un four à pyrolyse



cette instance collective, dans le cadre du projet GIROFLÉE (Gestion Innovante des Ressources Forestières pour une Énergie Durable, projet lauréat du PIOM 2022) porté par le Département dans un consortium, et avec l'aide de FIBOIS France. « FIBOIS océan indien » a pour objet de promouvoir, structurer et représenter l'ensemble de la filière locale en fédérant ses acteurs, en favorisant l'utilisation et le développement des ressources locales et en accompagnant l'innovation, la formation et le développement de la filière.

La DAAF poursuivra son appui en participant aux échanges au sein de son assemblée générale, mais surtout en apportant un appui financier à cette jeune association.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE



PLANIFICATION ECOLOGIQUE ET FORMATION : EPA

Le plan national « Enseigner à Produire Autrement pour les transitions et l'agroécologie » vise à mobiliser l'ensemble des acteurs de l'enseignement agricole technique et supérieur, public et privé, et en lien avec les acteurs du territoire, pour faire évoluer les pratiques, les enseignements, et les approches pour former aux transitions et à l'agroécologie. Le plan EPA 3 prendra en 2026 la suite du plan EPA 2 lancé en 2020.

En 2025, les établissements réunionnais se sont une nouvelle fois mobilisés :

- **EPLEFPA Saint-Joseph** : plantation et restauration de haies pour le Gecko de Manapany ; Festival Alimen'terre ; défi des éco-délégués sur les écrans ; jardins agro-écologiques ; tri et ramassage des déchets ; jeu de cartes « 7 familles » sur les végétaux, ravageurs et auxiliaires des cultures ; visites de terrain sur la biodiversité (bio, PNR, forêt de Mare Longue).

- **EPLEFPA Forma'Terra** : tri et ramassage des déchets dans le cadre du « clean-up day » ; projet compost ; projet Cap Haie, parcelles agro-écologiques de l'exploitation agricole.

En septembre 2025, une cheffe de projet de partenariat, Solenn BOURIEL, est arrivée dans l'établissement pour 3 ans. Elle aura pour mission de coordonner les projets agro-écologiques de l'établissement (éco-pâturage, parcelles « zéro pesticide », adaptation au changement climatique dans l'Est...), renforcer les liens avec la recherche, et développer des partenariats.

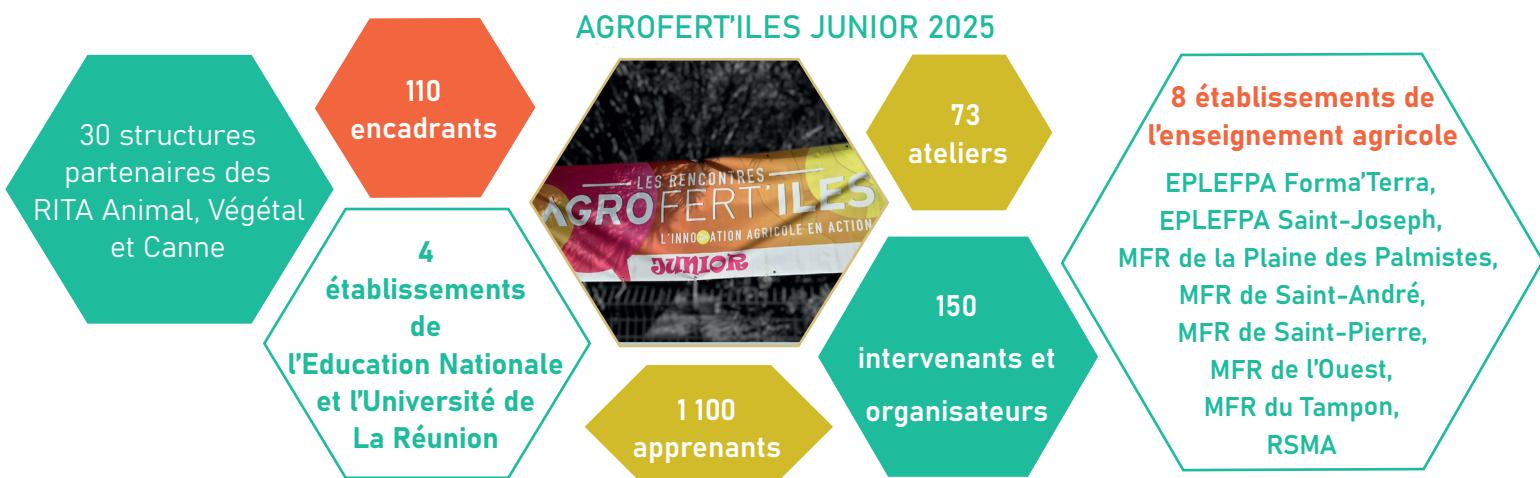
Les rencontres Agrofert'iles Junior 2025 à destination des jeunes réunionnais se sont déroulées dans les deux établissements publics locaux d'enseignement agricole de l'île. Les journées dédiées aux filières animales se sont tenues les 25 et 26 septembre au lycée agricole de Saint-Joseph, et les journées dédiées aux filières végétales et canne à sucre se sont tenues les 20 et 21 novembre à Saint-Paul sur le site de l'EPLEFPA Forma'Terra. Organisés en lien avec les RITA (Réseaux d'Innovation et de Transfert Agricole), ces événements ont vocation à mettre en relation et à favoriser les échanges entre les organismes de recherche, les professionnels et les apprenants, futurs acteurs du monde agricole. Ils sont organisés autour d'ateliers et de démonstration selon des parcours prédefinis en fonction des niveaux ou filières des apprenants (du CAP au BAC+2).

Près de 1 100 apprenants issus des 8 établissements d'enseignement agricole, de l'Université et de 4 collèges et lycées de l'Education Nationale de l'île ont participé à ces événements. C'est 200 de plus que les éditions qui se sont déroulées il y a deux ans.

Les partenaires présents : Armefhor, Chambre d'Agriculture, Cirad, Ercane, GDS, CTICS, ARP, CGSS, Sicalait, Sica Revia, CPLR, Coopémiel, l'Adar, Syndicat du Sucre, FDGDON, ANSES, La Coccinelle, Parc National, Soja d'Asie, Association Riz Réunion, Gab Réunion, Association Zambrovat Dann Karodbwa, Iquae, Office de l'eau, DAAF, GIEE Sainte Rose, Aplamedom, Tereos, la SAPHIR, l'ARIFEL.

Thèmes des ateliers : agroécologie, labels, protection mécanique des cultures, biocontrôle, santé des sols, éco-pastoralisme, ressource en eau, plantes indigènes et endémiques.

AGROFERT'ILES JUNIOR 2025



L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE DE LA REUNION A FÊTÉ SES 70 ANS !

En mai 2025, les 70 ans de l'enseignement agricole réunionnais ont été honorés au lycée agricole Angélo Lauret de Saint-Joseph. En effet, en 1946, Raphaël Babet, élu député-maire de la commune de Saint-Joseph, proche du monde agricole, a souhaité doter sa commune de grands équipements structurants dont la construction de la première école d'agriculture réunionnaise. L'accent est mis sur l'élevage. L'objectif de l'époque est de former une nouvelle génération d'agriculteurs et d'éleveurs utilisant des techniques modernes de production et ainsi, faire face à une pénurie alimentaire. Cette école, la plus grande école d'agriculture de tout l'Outre-mer français à l'époque, verra sa première promotion d'élèves sortir en 1955.

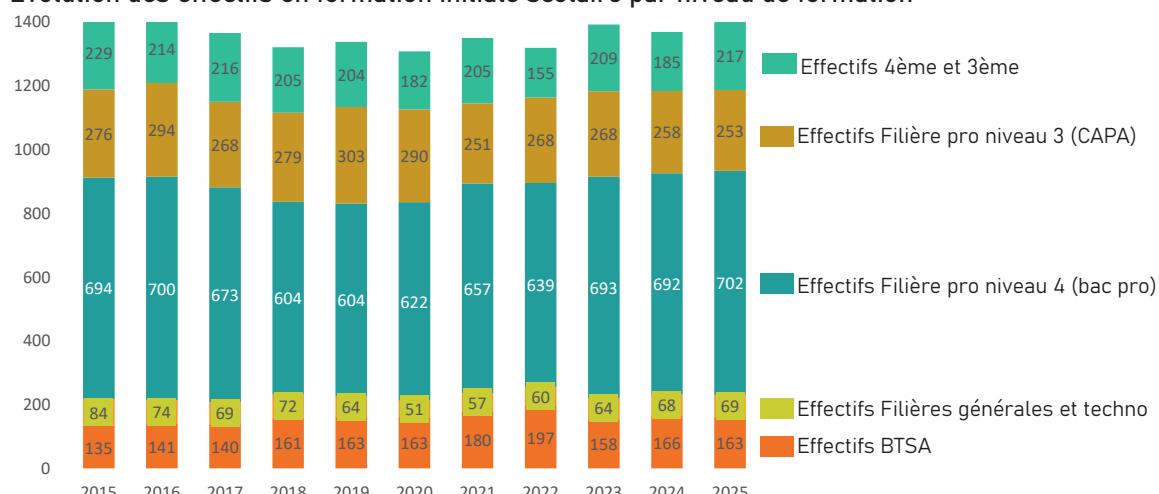
En 70 ans, l'enseignement agricole réunionnais a connu un véritable développement. Cette année 25-26, il accueille 1 404 élèves et environ 350 apprentis au sein de 2 établissements publics (Saint-Joseph et Saint-Paul), un établissement privé (Cluny à Sainte-Suzanne) et de 5 Maisons Familiales Rurales réparties sur l'ensemble de l'île.

Il a de grands défis à relever, identifiés dans la Loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture (LOSARGA) du 24 mars 2025 :

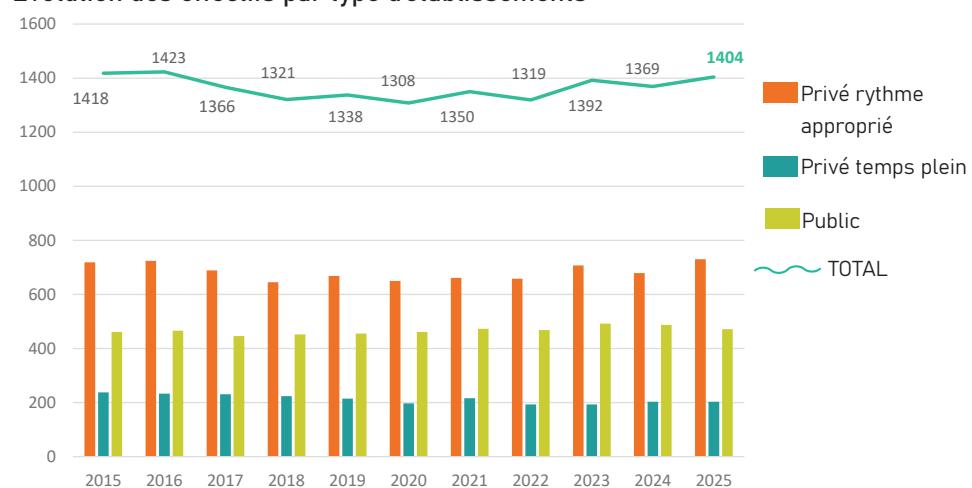
- continuer à accroître le nombre de personnes formées aux métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire ; **l'enjeu du renouvellement des générations** de professionnels qui vont partir prochainement à la retraite est primordial.

- renforcer le socle des connaissances dans les domaines techniques agronomiques, zootехniques et relatives aux transitions climatiques et environnementales.

Evolution des effectifs en formation initiale scolaire par niveau de formation



Evolution des effectifs par type d'établissements



Un taux global de réussite aux examens de 87,9 %

Les examens de l'enseignement agricole de La Réunion de juin 2025 ont concerné 454 élèves, apprentis et étudiants, du CAP au BTS. Les résultats globaux sont en augmentation de 4,8 points par rapport à ceux de 2024. Cette progression est plus significative pour les BTSA (+ 12,8 points à 69 %), mais reste en deçà de la moyenne nationale. Le bac professionnel et le bac technologique restent stables et le CAPA très satisfaisant.



PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

TERRITORIALISATION DE LA PLANIFICATION - Une année de consolidation

A l'issue des travaux participatifs menés tout au long de l'année 2024, la première « feuille de route régionale 2030 de la planification écologique » a été finalisée en 2025. Son plan d'actions se décline en 30 actions prioritaires rassemblées au sein de cinq thématiques structurantes et en une centaine de projets portés par les collectivités locales. Principalement **focalisé sur l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre**, ce premier ensemble d'actions sera enrichi l'an prochain par **des actions en faveur de l'adaptation de La Réunion**, notamment de son agriculture, aux défis du changement climatique. Dans cet objectif, Météo France a publié en cette fin d'année 2025, des données et des cartographies de projections climatiques aux horizons 2030 (+1,5°C), 2050 (+2°C) et 2100 (+2,9°C) selon la trajectoire de réchauffement climatique de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) adaptée aux conditions de notre île.



L. Gardes

DÉCLINAISON RÉGIONALE ECOPHYTO 2030

événement marquant 2025

éco phyto

Réduire et améliorer l'utilisation des phytos

Une des 4 régions pilotes de la Stratégie Ecophyto 2030

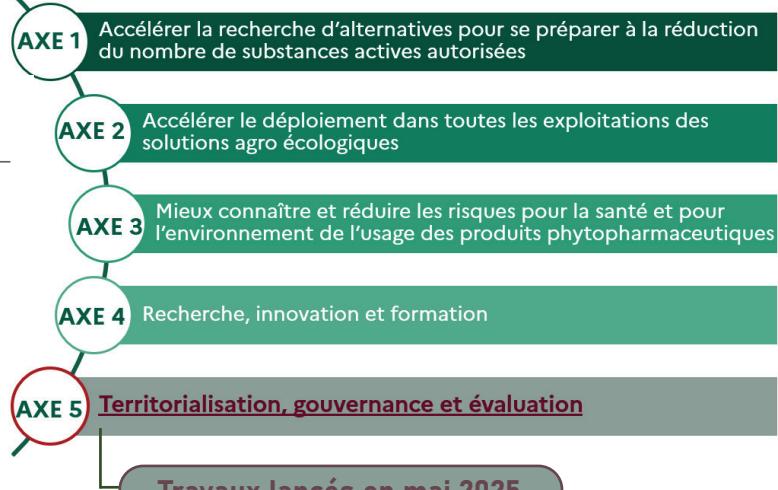
Ecophyto est une politique publique du
GOUVERNEMENT
Liberté Egalité Fraternité

Élaborer et mettre en oeuvre un plan d'actions validé par les parties prenantes...

OBJECTIFS AXE 5

... sur des territoires à enjeux pour la santé humaine et l'environnement

... et entraîner une dynamique collective.



1ère phase (achevée)

Élaboration d'un diagnostic territorial co-construit avec les différents acteurs du monde agricole ainsi que les partenaires publics.

2ème phase (en cours)

Rédaction du plan d'actions s'appuyant sur ce diagnostic et lancement des mesures au cours du premier semestre 2026.

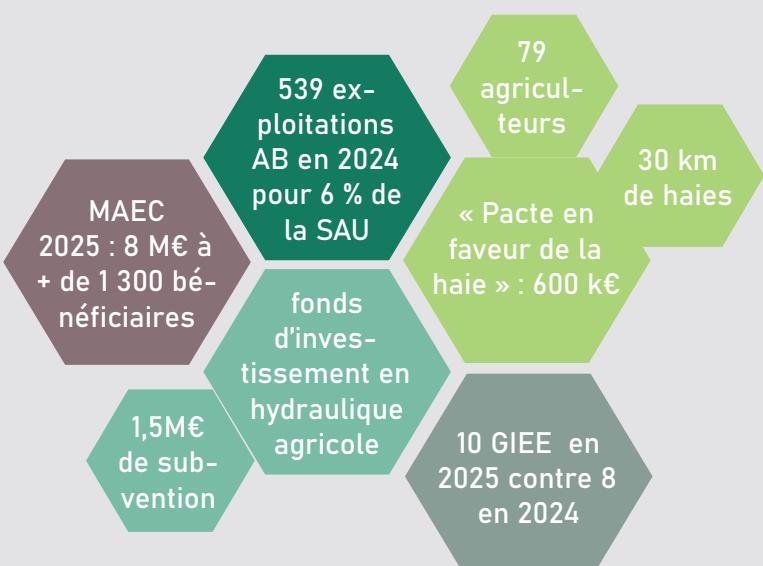
AGRICULTURE BIOLOGIQUE

L'année 2025 aura permis d'objectiver la situation locale sur l'Agriculture Biologique, en lien avec l'activité de l'Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique (ORAB).

Après une intensification de la dynamique de conversion en AB depuis 2020, la tendance est au ralentissement. Cela est particulièrement vrai sur l'aval de la filière avec de nombreuses fermetures de magasins spécialisés. Les derniers chiffres (2024) mentionnent 539 exploitations AB pour 6% de la SAU de La Réunion.

La commercialisation des produits à un prix juste et rémunérateur pour les producteurs est un enjeu fort. Les partenaires de la filière travaillent cet aspect en accompagnant la mise en place de marchés de producteurs (initiative ARIFEL et étude en cours par l'ORAB).

LES CHIFFRES CLÉS



LES LEVIERS POUR LA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) et les aides en faveur de l'Agriculture Biologique engagées en 2024 ont été payées en 2025 à hauteur de 8 M€ à plus de 1300 bénéficiaires (MAEC : 6,7 M€ et aides AB : 1,2 M€).

Le succès de ces mesures a généré une forte consommation de l'enveloppe financière dédiée, ce qui a imposé de fermer les mesures pluriannuelles pour la campagne 2025, et ne maintenir ouvertes que les mesures annuelles.

La dynamique de contractualisation observée depuis 2023 s'est toutefois maintenue en 2025.

Les Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) poursuivent leur déploiement, avec un nombre de collectifs d'agriculteurs engagés en agroécologie, qui passe de 8 à 10 et une mise en réseau de ces acteurs qui se renforce.

Le « Pacte en faveur de la haie » lancé en 2024, permet de financer, à hauteur de 600 k€ et d'accompagner, en lien avec l'ARMEFLHOR, 79 agriculteurs pour la plantation de plus de 30 km de haies à vocations multiples : anti-érosion, brise-vent, maintien de la biodiversité, production fruitière vivrière...

Hydraulique agricole : 2 projets réunionnais figurent parmi les lauréats nationaux du premier appel à projets du fonds d'investissement en hydraulique agricole ouvert en 2024, sur 48 projets retenus dans toute la France début 2025 par le ministère :
- la sécurisation du périmètre de Champ Borne du Département par utilisation des eaux de lavage d'une unité de traitement d'eau potable ;
- l'amélioration des performances du réseau du Bras de La Plaine de la SAPHIR, pour plus de 1,5 M€ de subvention du ministère.
Le 2ème appel à projets a été déployé en 2025, pour lequel 17 dossiers ont été déposés, dont 11 feront l'objet d'un financement (9 projets de rénovation de retenue collinaire).



ALIMENTATION

La politique de l'alimentation a pour objectif de couvrir les différentes dimensions de l'alimentation saine et durable :

Promouvoir une alimentation favorable à la santé (quantité, sécurité sanitaire, qualité nutritionnelle, enjeux de santé-environnement) et respectueuse de l'environnement (modes de production, de transformation et régimes alimentaires durables)

Favoriser la justice sociale et réduire la précarité alimentaire

Promouvoir la souveraineté alimentaire en renforçant l'autonomie des systèmes alimentaires et l'an-crage territorial de l'alimentation (projets alimentaires territoriaux)

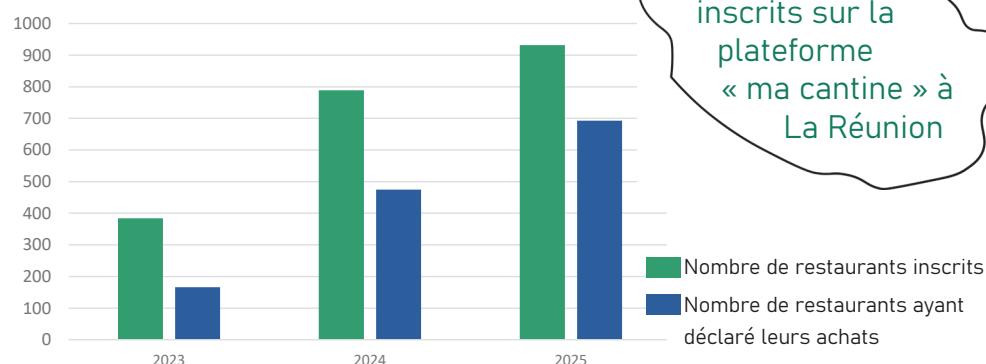
Certains leviers pour atteindre ces objectifs sont déjà déployés à La Réunion (éducation à l'alimentation, lutte contre le gaspillage alimentaire, information du consommateur, achat de produits durables, de qualité et de saison et amélioration de la qualité nutritionnelle de l'offre alimentaire en restauration collective, PAT) et doivent être poursuivis et renforcés.

Restauration collective



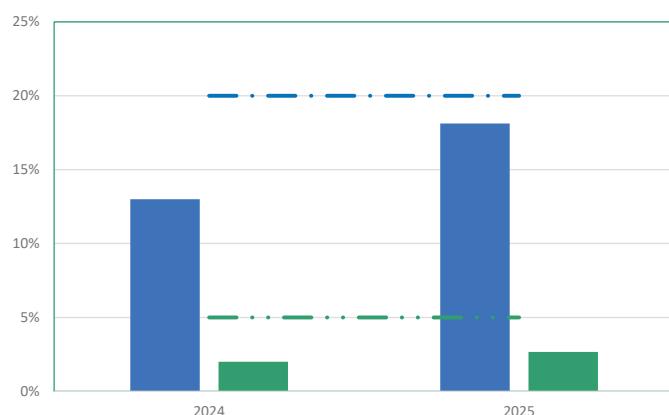
- Informe et outille les acteurs sur les bonnes pratiques en restauration collective
- Accroît la transparence de l'alimentation dans les restaurants collectifs
- Crée une communauté autour du mieux manger

Nombre de restaurants collectifs sur la plateforme « ma cantine »



3 restaurants sur 4 ont télédéclaré leurs achats : 25,4 millions de repas et 66,8 M€ d'achats alimentaires déclarés pour 2024

Part des produits durables et de qualité télédéclarée sur la plateforme « ma cantine »



La campagne de télédéclaration 2025 (sur les données d'achat 2024) fait ressortir un taux de produits durables et de qualité de 18,13 % (proche de la cible de 20 %), dont 2,67 % en bio (encore assez loin de la cible de 5 %), en 2024.

- Part des produits durables et de qualité (dont bio)
- Part des produits bio
- - - Objectif de la loi EgaLIM (produits durables et de qualité)
- - - Objectif de la loi EgaLIM (produits bio)

Projets alimentaires territoriaux (PAT) <https://france-pat.fr/>

Le PAT est un dispositif dont l'ambition est de fédérer les différents acteurs d'un territoire pour faire face aux enjeux de transition agricole, alimentaire et environnementale.



Projet reconnu par l'État

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La Réunion :
 10 PAT, 6 labellisés de niveau 2 et 4 de niveau 1,
 et un réseau régional.



LES GRANDES DATES

4/02 Comité de suivi du Plan régional de souveraineté alimentaire

6/02 Fin des opérations électorales de la chambre d'agriculture

14-18/02 Visite du Directeur général de l'enseignement et de la recherche (DGER) du MASA

18/02 Session d'installation de la chambre d'agriculture

22/02-2/03 Salon international de l'agriculture

27/02-1/03 Cyclone Garance

FEVRIER



MARS

Séquence agricole de la visite officielle de **7/03** Manuel VALLS, Ministre d'Etat, Ministre des Outre-mer
Conférence ministérielle de la Commission **19-21/03** de l'Océan Indien (COI) sur la sécurité alimentaire en Antananarivo (Madagascar)
Visite de la Secrétaire générale du MASA **24-26/03**



6/04 Séquence agricole de la 2ème Visite officielle de Manuel VALLS, Ministre d'Etat, Ministre des Outre-mer

22/04 Visite officielle d'Emmanuel MACRON, Président de la République, d'Annie GENEVARD, Ministre de l'agriculture, et de Manuel VALLS, Ministre des Outre-mer

AVRIL

Village de la sécurité routière et du **13&20/05** handicap à la DAAF
70 ans de l'enseignement agricole à La Réunion **27/05**

MAI

12-13/06 Agrofert'îles pro - productions végétales

20/06 Etats généraux de la canne

26/06 Création de l'association interprofessionnelle FIBOIS Océan Indien

JUIN

AOUT

Présence du DAAF à la pré-reentrée scolaire des **18/08** lycées agricoles publics de Saint-Joseph et Saint-Paul

1/09 Séquence «savoir-faire locaux» de la Visite officielle de Nathalie DELATTRE, Ministre déléguée au tourisme

4/09 Journée hors les murs de la DAAF au Jardin Botanique des Mascarin

5/09 Dialogue de gestion stratégique Préfet/MASA

11-14/09 Salon Nou Lé Local à Saint-Paul

23/09 Visite du Directeur général de l'ASP

25-26/09 Agrofert'îles junior - production animales

SEPTEMBRE

OCTOBRE Visite de la Directrice générale de **20-22/10** l'alimentation (DGAL) du MAASA

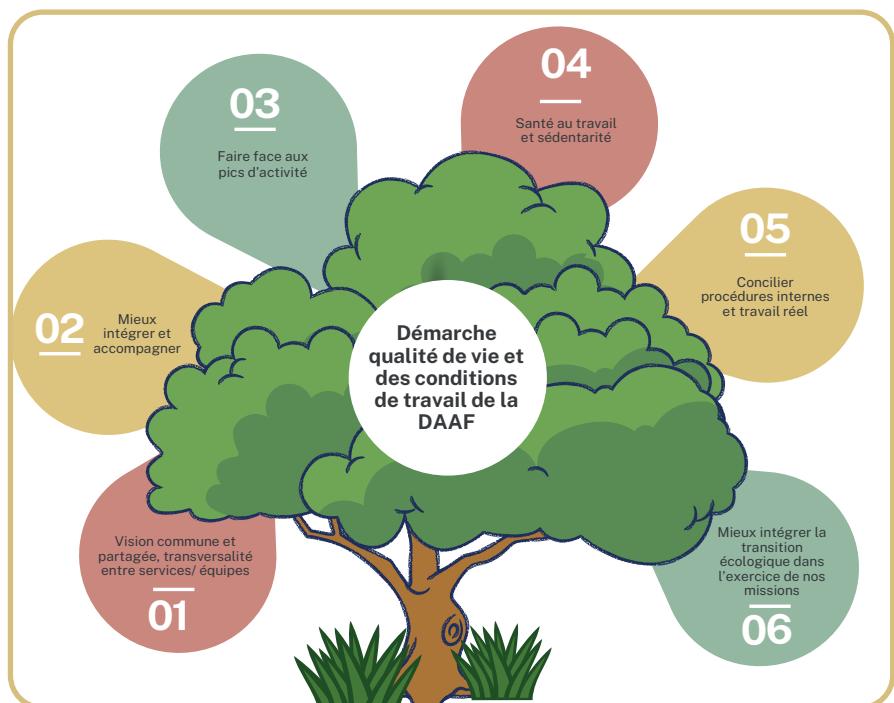
20-21/11 Agrofert'îles junior - productions végétales

NOVEMBRE

VIE INTERNE DE LA DAAF

PROJET PISTE

En 2024 dans le cadre de l'obtention d'un fonds interministériel d'amélioration des conditions de travail (FIACT), la DAAF 974 a identifié 6 axes stratégiques en matière de qualité de vie au travail et sélectionné 45 actions à mener sur un calendrier 2025-2026. Ces actions sont regroupées dans un plan intitulé le PISTE = Plan d'Initiatives pour la Santé, le Travail et l'Environnement. Depuis début 2025, des réunions régulières de groupes de travail thématiques sont organisées pour assurer le suivi de la mise en œuvre de ce plan.



JOURNÉE HORS LES MURS



La journée annuelle « hors les murs » de la DAAF s'est tenue le 4 septembre au Jardin Botanique des Mascarins. La matinée a été consacrée au thème de l'Intelligence artificielle, avec une conférence d'Eric Gouazé qui a évoqué les opportunités mais également les risques et le cadrage nécessaire de l'utilisation de l'IA dans l'administration. L'après-midi a permis de visiter le Jardin botanique sous forme de visite guidée ou de jeu de piste.

LE PARC DE LA PROVIDENCE, SUPPORT PÉDAGOGIQUE POUR LE LYCÉE AGRICOLE DE SAINT-PAUL



Tout au long de l'année scolaire 2024-25, un groupe d'étudiants en BTS « gestion et protection de la nature » du lycée agricole de Saint-Paul a mené un projet de mise en valeur du parc de la Providence entourant le siège la DAAF. Cela a donné lieu à des ateliers pédagogiques destinés aux agents, mais aussi à plusieurs aménagements durables : plantation d'arbres endémiques, jardinières de plantes aromatiques, tables de pique-nique extérieures...

PRÉVENTION DES RISQUES

Le village de la sécurité routière et du handicap

3 journées ont été organisées, le 13 mai à la DAAF de Saint-Denis, le 20 mai 2025 à la DAAF-de Saint-Pierre, et le 20 novembre 2025 au lycée agricole de Saint-Joseph.

L'objectif était de sensibiliser chacun aux comportements responsables sur la route et au handicap, qui sont l'affaire de tous.

Les personnels et les élèves des lycées agricoles ont pu participer à des ateliers variés :



- Voiture tonneau ou test o choc et circuit alcool
- Gestes de premiers secours
- Prévention des addictions
- Atelier « importance du casque »
- mobilités douces
- Bien-être au travail, santé mentale et nutrition...

ORGANISATION DE LA DAAF 2026

DIRECTION

Directeur
Jacques PARODI

Directeur Adjoint
Boris CALLAND

Assistante de direction
Naïma FERRETO

Retrouvez les organigrammes complets des différents services de la DAAF : <https://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/organigrammes-des-services-a3435.html>

Mission transformation et affaires internes
4 AGENTS

Chef de mission
xx

- Communication interne et externe de la DAAF
- Budget et effectifs du BOP 215
- Démarches de modernisation, performance et contrôle interne
- Missions transversales ne relevant pas du SGC
- Fonctionnement interne de la DAAF

Service de l'ALIMENTATION
63 AGENTS

Cheffe de service
Géraldine CLOQUEMIN
Adjoint
Laurent-Xavier DELMOTTE

Pôle Inspection aux frontières et santé végétale
Aymeric LECOUFFE
Pôle santé protection animales et environnement.
Sophie ANDREIS
Pôle sécurité sanitaire des aliments
Bruno MEGANCK

Mission BOP 206 Carole ROCHEFEUILLE
Mission Politique de l'alimentation Frédérique STEIN

Mise en oeuvre de la politique de l'alimentation :

- la santé et la protection des animaux de rente, domestiques et de la faune sauvage captive ;
- la santé et la protection des végétaux ;
- la sécurité sanitaire des aliments visant à protéger les consommateurs ;
- le contrôle aux importations et exportations de végétaux, d'animaux et de denrées ;
- le contrôle des ICPE du domaine agricole et environnemental ;
- les mesures incitatives pour la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutique et pour une alimentation saine et durable.

Service Economie Agricole et Filières
27 AGENTS

Chef de service
Richard FEUILLADE
Adjoint
Frédéric FANON

Pôle aides directes et subventions individuelles
Nicolas NATIVEL
Pôle marchés et filières
Sebastien LESAGE
Pôle installation, contrôle des structures, emploi
Taos GENTIL

Mise en oeuvre :

- des dispositifs de soutien de la PAC aux agriculteurs ;
- des calamités agricoles ;
- du développement des filières ;
- du contrôle de structures et du suivi de l'installation agricole ;
- de la politique de l'emploi en agriculture ;
- de la coordination des contrôles.

Réprésentant territorial de l'ODEADOM et de l'IFCE.

Mission Coordination des contrôles Christophe ROCHON

Service Formation et Développement
9 AGENTS

Cheffe de service
Nathalie ALEU-SABY
Adjoint
Gwenaël BARC

Missions relatives à :

- l'organisation et le contenu de l'action éducative de l'enseignement technique agricole ;
- l'animation des établissements publics de formation ;
- l'organisation des examens de l'enseignement technique agricole pour La Réunion et Mayotte.

Service Information Statistique et Economique
7 AGENTS

Chef de service
Claude WILMES
Adjoint
Nicolas CAMBRONNE

Assure les missions statistiques et de valorisation de données :

- par le suivi de la conjoncture ;
- par la conduite du programme national d'enquêtes statistiques et du RICA ;
- par le suivi des prix des produits agricoles ;
- par la valorisation d'analyses et d'études ;
- par la gestion d'un système d'information géographique.

Service Territoire Environnement et Forêt
18 AGENTS

Chef de service
Bertrand BROHON

Pôle Protection des terres agricoles
Albert GUEZELLO
Pôle agriculture durable
Christophe CASTANIER

Porte :

- les actions relatives à la préservation et reconquête de l'espace agricole ;
- la promotion de l'agriculture durable ;
- l'exploitation/préservation de la forêt ;
- la mise en oeuvre de la territorialisation de la planification écologique.

Mission Forêt Matthieu SALIMAN - Mission Planification écologique Lionel GARDES

Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de La Réunion



Parc de la Providence - 97 489 Saint-Denis Cedex
Tel : 02 62 30 89 89

Courriel : daaf974@agriculture.gouv.fr
Site internet : daaf.reunion.agriculture.gouv.fr

Antenne Sud :

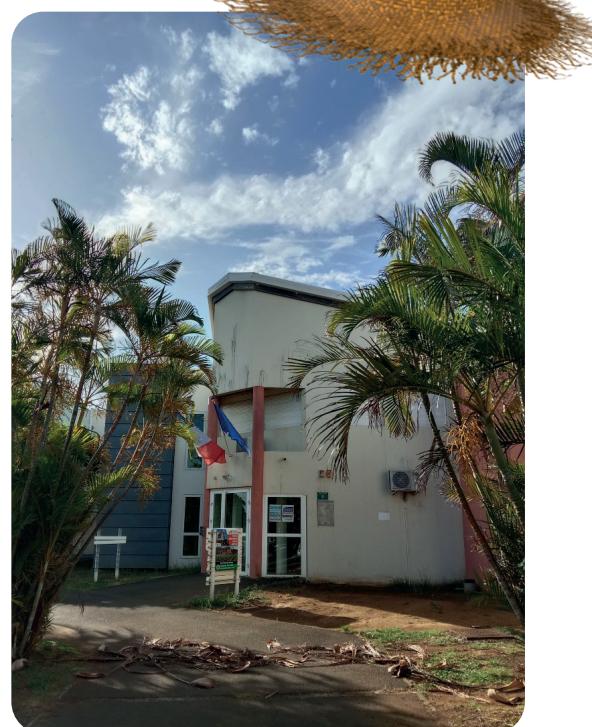
1 chemin de l'Irat - 97410 Saint-Pierre
Tél : 02 62 33 36 00

Adresse du site de l'aéroport :

Poste frontalier vétérinaire et phytosanitaire
Concession aéroportuaire Roland-Garros
97 438 Sainte-Marie

Adresse du site du port :

Poste frontalier vétérinaire et phytosanitaire
Enceinte portuaire - Post Est
97 420 Le Port



daaf.reunion.agriculture.gouv.fr

Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Parc de la Providence
97 489 SAINT-DENIS Cedex

Directeur de la publication - Jacques PARODI
Rédacteur en chef : Boris CALLAND
Rédacteurs : SALIM - SEAF - SFD - SISE - STEF - Direction
Composition : Elisa LE BERRE
Dépôt légal : À parution
ISSN : 0246-1803